Gabinete Técnico de Auditoría y Consultoría, s.a.

Travessera de Gràcia, 56, 1º. 1ª.
Tél. 933199622 – Fax 933101739
08006 Barcelone

Julián Hernández, 8, 1ª. A
Tél. 913882180 – Fax 917599612
28043 Madrid

Barcelona, 3, 2º. 1ª.
Tél. 972201959 – Fax 972220920
17001 Gérone

RAPPORT D'AUDIT DES COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS ÉMIS PAR UN AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'Assemblée générale de l'**ASSOCIATION MEDCITÉS/MEDCITIES**,

Opinion

Nous avons audité les comptes annuels abrégés de l'**ASSOCIATION MEDCITÉS/MEDCITIES** (l'Entité), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, le compte de résultat et le rapport correspondant à l'exercice clôturé à cette date.

Selon nous, les comptes annuels abrégés joints donnent, dans tous les aspects significatifs, une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de l'entité au 31 décembre 2020, ainsi que de ses résultats correspondant à l'exercice clôturé à cette date, conformément au cadre réglementaire applicable en matière d'informations financières (identifié dans la note 2 du rapport) et, en particulier, aux principes et critères comptables qui y sont contenus.

Fondement de l'opinion

Nous avons mené à bien notre audit conformément à la norme de réglementation de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne. Nos responsabilités, selon ces normes, sont décrites ci-dessous dans la section *Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des comptes annuels abrégés* de notre rapport.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux exigences en matière d'éthique, y compris à ceux d'indépendance, qui sont applicables à notre audit des comptes annuels abrégés en Espagne, selon la norme de réglementation de l'activité d'audit des comptes. En ce sens, nous n'avons prêté aucun service autre que ceux d'audit des comptes et il ne s'est présenté aucune situation ou circonstance qui, conformément à ce qui est établi dans ladite norme de réglementation, aurait affecté l'indépendance nécessaire de manière à la compromettre.

Nous considérons que les éléments probants que nous avons obtenus fournissent une base suffisante et appropriée pour se faire une opinion.

Aspects les plus significatifs de l'audit

Les aspects les plus significatifs de l'audit sont ceux qui, à notre avis, ont été considérés comme les risques d'erreur matérielle les plus importants dans notre audit des comptes annuels abrégés de la période actuelle. Ces risques ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels abrégés dans leur ensemble et selon notre opinion à leur sujet. Nous n'exprimons pas une opinion séparée sur ces risques.

Traduction de courtoisie

Reconnaissance des revenus

Description

La reconnaissance des revenus, en particulier à la clôture de l'exercice en lien avec la corrélation appropriée avec les dépenses à répercuter, est la section qui a eu le plus grand impact sur notre stratégie générale d'audit, étant donné sa matérialité dans le contexte des comptes annuels de l'entité dans son ensemble.

Réponse de l'auditeur

Nos procédures d'audit ont inclus une combinaison d'éléments probants destinés à vérifier que les contrôles appropriés liés à la reconnaissance des revenus, tels que la procédure de gestion des subventions, la facturation ou le système de répercussion des dépenses, opèrent de manière efficace, avec des procédures substantives, à base sélective sur lesdits aspects. De plus, l'arrêt des opérations a été vérifié à la clôture de l'exercice, ainsi que la corrélation des soldes en attente avec les agents financiers qui ont fait l'objet de circularisation, appliquant le cas échéant, les préceptes de procédures alternatives.

Autres questions

Les comptes annuels abrégés de l'entité de l'exercice 2019 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé une opinion avec des exceptions sur lesdits comptes annuels le 9 novembre 2020.

Responsabilités des administrateurs en ce qui concerne les comptes annuels abrégés

Les administrateurs sont responsables de formuler les comptes annuels abrégés joints, de manière à montrer une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité, conformément au cadre de réglementation des informations financières applicable à l'entité en Espagne, et du contrôle interne jugé nécessaire pour permettre la préparation des comptes annuels abrégés sans erreur matérielle, pour fraude ou erreur.

Dans la préparation des comptes annuels abrégés, les administrateurs sont responsables d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre ses activités en tant qu'entreprise en fonctionnement, en relevant, en fonction des cas, les questions relatives à l'entreprise en fonctionnement et en utilisant le principe comptable d'entreprise en fonctionnement sauf si les administrateurs ont l'intention de liquider l'entité ou de cesser leurs opérations, ou s'il n'existe aucune alternative réaliste.

Responsabilités de l'auditeur en ce qui concerne l'audit des comptes annuels abrégés

Nos objectifs consistent à nous assurer de manière raisonnable que les comptes annuels abrégés dans leur ensemble ne contiennent aucune erreur matérielle, pour fraude ou erreur, et d'émettre un rapport d'audit qui contienne notre opinion.

Une sécurité raisonnable est un haut niveau de sécurité, mais cela ne garantit pas qu'un audit réalisé conformément à la norme de réglementation de l'activité d'audit des comptes en vigueur en Espagne détecte toujours une erreur matérielle lorsqu'elle existe. Les erreurs peuvent être dues à une fraude ou une erreur et elles sont considérées comme matérielles si, individuellement ou de manière agrégée, il est possible de prévoir de manière raisonnable qu'elles influent sur les décisions économiques que les utilisateurs prennent en se fondant sur les comptes annuels abrégés.

Dans le cadre d'un audit conformément à la norme de réglementation de l'activité d'audit des comptes en Espagne, nous appliquons notre jugement professionnel et nous maintenons une attitude de scepticisme professionnel pendant tout l'audit. De même :

- Nous identifions et évaluons les risques d'erreur matérielle dans les comptes annuels abrégés, pour fraude ou erreur, nous concevons et appliquons des procédures d'audit pour répondre à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour apporter une base à notre opinion. Le risque de ne pas détecter une erreur matérielle à cause d'une fraude est plus élevé que dans le cas d'une erreur matérielle à cause d'une erreur, puisque la fraude peut impliquer une collusion, une falsification, des omissions délibérées, des déclarations intentionnellement

Traduction de courtoisie

erronées ou le détournement du contrôle interne.

- Nous obtenons une connaissance du contrôle interne significatif pour l'audit dans le but de concevoir des procédures d'audit adaptées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité.

- Nous évaluons si les politiques comptables qui sont appliquées sont adaptées et le caractère raisonnable des estimations comptables et des informations correspondantes révélées par les administrateurs.

- Nous concluons sur le fait de savoir si l'utilisation, de la part des administrateurs, du principe comptable d'entreprise en fonctionnement est appropriée et, en nous fondant sur les éléments probants obtenus, nous concluons s'il existe ou non une incertitude matérielle liée aux faits ou aux conditions qui peuvent générer des doutes significatifs sur la capacité de l'entité à poursuivre ses activités en tant qu'entreprise en fonctionnement. Si nous concluons qu'il existe une incertitude matérielle, il est nécessaire d'attirer l'attention dans notre rapport d'audit sur les informations correspondantes révélées dans les comptes annuels abrégés ou, si ces révélations ne sont pas adéquates, que nous exprimions une opinion différente. Nos conclusions se fondent sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport d'audit. Malgré cela, des faits ou conditions futurs peuvent entraîner le fait que l'entité cesse d'être une entreprise en fonctionnement.

- Nous évaluons la présentation globale, la structure et le contenu des comptes annuels abrégés, y compris les informations révélées, et s'ils représentent les transactions et les faits sous-jacents de manière à réussir à donner une image fidèle.

Nous communiquons avec les administrateurs de l'entité concernant, entre autres, la portée et le moment de réalisation de l'audit planifié et les résultats significatifs de l'audit, ainsi que toute déficience significative du contrôle interne que nous identifierons au cours de l'audit.

Parmi les risques qui ont fait l'objet de communication aux administrateurs de l'entité, nous déterminons ceux qui ont été les plus significatifs dans l'audit des comptes annuels abrégés de la période actuelle et qui sont, par conséquent, les risques considérés les plus importants.

Nous décrivons ces risques dans notre rapport d'audit, étant donné que les dispositions légales ou réglementaires interdisent de révéler publiquement la question.

Barcelone, le 27 juillet 2021

GABINETE TÉCNICO
DE AUDITORÍA I CONSULTORÍA, S.A. (S0687)

Antoni Clapés i Donadeu (17879)

Traduction de courtoisie

MedCités
MedCities

COMPTES ANNUELS ABRÉGÉS

EXERCICE 2020

ASSOCIATION MEDCITIES ET/OU MEDCITÉS

Traduction de courtoisie

Barcelone, le 30 juin 2021.

General Secretariat
Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

MedCités
MedCities

BILAN DE SITUATION ABRÉGÉ AU 31/12/2020

Actif	*2020*	*2019*
A) ACTIF NON CIRCULANT	**9 213,08**	**80,83**
II. Immobilisations corporelles	9 213,08	80,23
B) ACTIF CIRCULANT	**660 968,73**	**809 871,16**
II. Créances clients et autres débiteurs	242 959,81	344 528,94
1. Clients ventes et prestations de services	0	25 223,00
3. Autres débiteurs	242 959,81	319 305,94
VI. Trésorerie et autres actifs liquides équivalents	418 008,92	465 342,22
T O T A L A C T I F	**670 181,81**	**809 951,99**

Passif	*2020*	*2019*
A) CAPITAUX PROPRES	**112 992,56**	**99 868,32**
A-1) Fonds propres	112 992,56	148 213,42
III. Réserves	35 065,87	35 065,87
2. Autres réserves	35 065,87	35 065,87
V. Résultats des exercices précédents	64 802,45	87 335,00
VII. Résultat de l'exercice	13 124,24	22 532,75
C) PASSIF CIRCULANT	**557 189,25**	**710 083,67**
I. Provisions à court terme	0	8 408,00
II. Dettes à court terme	483 411,97	645 941,92
1. Dettes auprès d'établissements de crédit	163,18	122 478,76
3. Autres dettes à court terme	483 248,79	523 463,16
IV. Dettes commerciales et autres comptes à payer	73 777,28	55 733,75
2. Autres créanciers	73 777,28	55 733,75
T O T A L CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	**670 181,81**	**809 951,99**

Reproduction de cortesie

Le Président
Mairie de Tétouan
M. Mohamed Idaomar

Le Secrétaire
Àrea Metropolitana de Barcelona
M. Ernest Maragall i Mira

General Secretariat
Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

MedCités
MedCities

COMPTE DE RÉSULTAT ABRÉGÉ 2020

Compte de résultat	2020	2019
1. Montant net du chiffre d'affaires	8.408,00	25.223,00
70500000 PRESTATIONS DE SERVICES	8.408,00	25.223,00
4. Approvisionnements	-266.131,79	-158.651,70
60700000 TRAV. RÉALISÉS PAR D'AUTRES ENT	-266.131,79	-158.651,70
5. Autres recettes d'exploitation	916.592,37	702.844,59
72100001 COTISATIONS DES AFFILIÉS	64.100,00	60.400,00
72400001 SUBVENTIONS AREA METROP BARNA	288.300,00	263.300,00
72400002 SUBVENTIONS MAIRIE BARCELONE	126.356,40	154.851,89
72400003 SUBV UNITED NATIONS DEV PROGR	4.144,42	6.698,12
72400004 SUBVENTIONS COMMISSION EUROPÉENNI	232.945,04	181.366,36
72400005 SUBV AGENCE CAT DE COOPÉRATION	44.441,41	23.494,82
72400006 SUBVENTIONS EUCC	22.094,25	12.733,40
72400008 SUBVENTIONS A'SIMA	118.980,30	0
72400009 SUBVENTIONS ICMPD	15.230,55	0
6. Dépenses de personnel	-507.370,87	-328.035,71
64000000 SALAIRES ET TRAITEMENTS	-386.893,46	-237.139,07
64000001 SALAIRES ET TRAITEMENTS REV-ACTE IDE-E	-6.202,90	-13.039,25
64100000 INDEMNISATIONS	0	-425,85
64200000 SÉC SOCIALE À LA CHARGE ENTITÉ	-111.687,41	-73.174,18
64200001 SÉC. SOC. REV-ACTE IDE-E	-2.205,10	-3.775,75
64900000 AUTRES DÉPENSES SOCIALES	-382,00	-481,61
7. Autres frais d'exploitation	-138.196,65	-210.281,49
62300001 AVOCATS GESTIONNAIRES ET AUTRES PRO	-27.964,37	-15.416,36
62300002 SERVICES PRÉVEN RISQUES AU TRAV	-263,18	-809,11
62300003 TRADUCTIONS	-8.166,52	-19.367,77
62400000 TRANSPORTS	-113,91	0
62500000 PRIMES D'ASSURANCES	-2.090,39	-1.305,00
62600000 SERVICES BANCAIRES ET SIMILAIRES	-764,19	-2.553,86
62700001 FRAIS DE REPRÉSENTATION	-461,16	-17.760,96
62700002 MATÉRIEL PROMOTIONNEL	-12.241,96	-6.512,99
62700003 FRAIS DE COMMUNICATION	0	-5.290,51
62900001 DOMAINES SERV. COURRIER ET HÉBERG	-2.453,23	-2.084,81
62900002 MISSIONS PROJETS	-11.602,92	-35.461,51
62900003 SERV EXTERNES RÉUNIONS ET ÉVÉN	-33.308,34	-67.610,61
62900004 PLATEFORME GESTION PROJETS	-4.566,48	0
65900001 PERTES POUR COTISATIONS IRRÉCOUVRAE	-34.200,00	-27.700,00
69590000 DOTA. À LA PROVI. AUT. OP. COMM.	0	-8.408,00
8. Amortissement immobilisations	-93,43	-83,33
68100000 AMORTISSEMENT IMMOBILISATIONS	-93,43	-83,33
12. Autres résultats	-25,40	390,93
67800000 FRAIS EXCEPTIONNELS	-25,40	-192,84
77800000 REVENUS EXCEPTIONNELS	0	583,77
A) RÉSULTAT D'EXPLOITATION	**13.182,23**	**31.406,29**
16. Différences de change	-57,99	6,06
66800000 DIFFÉRENCES NÉGATIVES DE CHANGE	-57,99	0
76800000 DIFFÉRENCES POSITIVES DE CHANGE	0	6,06
B) RÉSULTAT FINANCIER	**-57,99**	**6,06**
C) RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	**13.124,24**	**31.412,35**
D) RÉSULTAT DE L'EXERCICE	**13.124,24**	**31.412,35**

Traduction

Le Président
Mairie de Tétouan
M. Mohamed Idaomar

Le Secrétaire
Àrea Metropolitana de Barcelona
M. Ernest Maragall i Mira

General Secretariat
Àrea Metropolitana de Barcelona – Carrer 62, núm. 16-18 Edifici B, Zona Franca, 08040 Barcelona, SPAIN
Tel. (+34) 93 506 93 58 – Fax (+34) 93 223 48 49 – contact@medcities.org – www.medcities.org

RAPPORT ÉCONOMIQUE ABRÉGÉ - EXERCICE 2020 (01/01/2020 – 31/12/2020)

1. Activité de l'entité

a) Medcities et/ou MedCités est la dénomination indistincte de l'association à but non lucratif créée en 2015, pour une durée indéfinie, avec les pleines capacités juridiques pour agir, afin de faire partie du réseau des villes de la Méditerranée, appartenant à différents pays, créé en 1991, et qui a pour objectif le renforcement et le développement durable urbain pour améliorer les conditions de vie dans la région méditerranéenne et contribuer à la prévention du changement climatique.
L'association est régie par la législation nationale espagnole en matière d'associations, concrètement par la loi organique 1/2002 du 22 mars, et les normes complémentaires, et par ses statuts et règlement interne. Son siège social est sis à Barcelone, C/ 62, 16-18, Bâtiment B, Zona Franca 08040, et elle est inscrite au Registre national des associations du ministère de l'Intérieur sous le numéro 609851 (CIF G-66401258).

b) Description de l'activité :

Son objectif et ses finalités principales (Épigraphe IAE 8499 Autres services indépendants) sont les suivants :

- Développer la conscience d'interdépendance et de responsabilité commune en lien avec les politiques de développement durable, de respect de l'environnement et de cohésion sociale du bassin méditerranéen.

- Renforcer le rôle, les compétences et les moyens (institutionnels, financiers et techniques) des administrations locales en adoptant et en mettant en place des politiques de développement local durable.

- Développer la conscience et l'implication des citoyens dans le développement durable de leurs villes.

- Mettre en marche et développer des politiques de coopération directe et de partenariat entre les membres et avec d'autres entités.

- Réaliser des études, des rapports, des journées de travail, des formations spécialisées, des congrès spécialisés, des projets de coopération et des programmes d'aide entre membres.

- Encourager la participation à des programmes spécifiques de l'Union européenne, des agences de coopération européennes et d'autres pays, ainsi que des instructions financières internationales, entre autres.

- Représenter les villes membres dans l'évaluation des politiques mises en place par des instances supérieures et participer à la formulation de politiques relatives au milieu géographique et aux thématiques du réseau.

c) Description spécifique des aides octroyées :

Aucune aide n'a été octroyée pendant l'exercice.

d) Identification des accords de collaboration souscrits avec d'autres entités :

- Accord avec l'Àrea Metropolitana de Barcelona (AMB). Montant 290 000,00 €. Montant utilisé pendant l'exercice 2020 : 290 000 €. Objectif : Réglementer le cadre de collaboration au niveau international entre l'AMB et l'Association MedCities. Le montant de cet accord inclut la cotisation annuelle de l'AMB en tant que membre de MedCities. D'autre part, conformément aux statuts de l'entité et dudit accord, l'AMB assume directement d'autres coûts relatifs au fonctionnement ordinaire de l'association, tels que les fournitures, les services généraux et la mise à disposition des locaux de son siège social, pour un montant estimé à 27 284,24 euros, qui ne fait pas l'objet de liquidation.

Traduction de courtoisie

- Accord avec l'Agence catalane de coopération au développement (ACCD). Montant 100 000 €. Montant utilisé pendant l'exercice 2020 : 11 655,34 € Objectif : Cofinancer le projet « Renforcement du rôle des gouvernements locaux dans la région Méditerranée pour une bonne gouvernance et pour la cohésion sociale ».
- Accord avec la mairie de Barcelone. Montant 120 000 €. Montant utilisé pendant l'exercice 2020 : 15 919,93 € Objectif : l'exécution du projet intitulé « PLAN DE TRAVAIL 2020-2021 : SOUTIEN AUX MAIRIES MÉDITERRANÉENNES DANS L'ADOPTION DE POLITIQUES POUR LA COHÉSION SOCIALE (COHESIMED) »
- Contrat de subvention avec la Commission européenne. Montant 2 550 546 €. Montant utilisé pendant l'exercice 2020 : 118 980,31 € Objectif : Développer l'action intitulée « A'SIMA TUNIS : Planification stratégique et gouvernance multi-niveau pour une ville métropolitaine résiliente ».

e) Informations sur les utilisateurs ou bénéficiaires des activités décrites :

Les bénéficiaires de MedCities sont des mairies et, par conséquent, toutes les personnes qui habitent dans ces villes. Aucune aide n'est concédée directement à des personnes physiques.

f) Actions menées à bien pour promouvoir les conditions d'égalité de traitement et d'opportunités entre les femmes et les hommes pendant l'année.

MedCities encourage l'égalité entre les sexes en tant que ligne de travail transversale. Cette ligne est introduite dans la formulation des projets en tenant compte de l'égalité entre les sexes comme élément structurant des interventions de l'association.

g) Les comptes annuels abrégés de l'entité sont formulés en euros. L'euro est la devise fonctionnelle et de présentation de la société.

2. Bases de présentation des comptes annuels

02.01 Image fidèle

02.01.01 Dispositions légales

Les comptes annuels abrégés joints ont été préparés à partir des registres comptables de l'entité et ils sont présentés conformément à la législation en vigueur en matière d'associations et aux normes et principes établis dans le Plan comptable général approuvé par le DR 1514/2007 et ses modifications ultérieures, dans le but de donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats de l'entité. Le compte de résultat abrégé est présenté avec une grande ventilation.

La préparation des comptes annuels abrégés nécessite la réalisation, de la part de la direction de l'entité, de certaines estimations comptables et la prise en compte de certains éléments de jugement. Ceux-ci sont évalués en permanence et ils se fondent sur l'expérience historique et d'autres facteurs, y compris les expectatives de succès à venir, qui ont été considérés comme raisonnables en fonction des circonstances.

Bien que les estimations prises en compte aient été réalisées selon les meilleures informations disponibles à la date de formulation de ces comptes annuels abrégés, toute modification future de ces estimations s'appliquerait de manière prospective depuis ce moment, reconnaissant l'effet du changement sur l'estimation réalisée dans le compte de résultat de l'exercice en question.

02.02 Principes comptables non obligatoires appliqués

Il n'a pas été nécessaire, et il n'a pas été jugé opportun de la part de l'administration de l'entité, d'appliquer des principes comptables facultatifs différents de ceux qui sont obligatoires.

Traduction de courtoisie

02.03 Comparaison des informations

Les comptes annuels des exercices 2020 et 2019 ont été formulés conformément à la structure établie dans le Plan comptable général, suivant l'application de critères uniformes d'évaluation, de regroupement, de classification et d'unités monétaires pour leur élaboration, de sorte que les informations jointes sont homogènes et comparables.

02.03.01 Modification de la structure des bilans comptables

Aucune raison exceptionnelle n'a justifié la modification de la structure du bilan et du compte de résultat de l'exercice précédent.

02.04 Éléments recueillis dans divers postes

Aucun élément des capitaux propres de l'actif ou du passif ne figure dans plus d'un poste du bilan.

02.05 Changements des critères comptables

Aucun changement des critères comptables ne s'est produit.

02.06 Correction d'erreurs.

Des ajustements des comptes de résultat des exercices précédents ont été réalisés, en ajoutant des cotisations facturées aux membres lors des exercices précédents et qui sont restées dépréciées pendant les exercices précédents, et la révocation de la part de l'Àrea Metropolitana de Barcelona de 56 945,10 € correspondant au compte de justification de 2019, imputable à l'exercice de la même année.

Concrètement, les montants suivants ont été ajustés :

- Exercice 2015 → 800 €
- Exercice 2016 → 800 €
- Exercice 2017 → 1 000 €
- Exercice 2018 → 3 000 €
- Exercice 2019 → -53 945,10 €

Avec cet ajustement, le compte (120 Résultats des exercices précédents - Restant) présente un solde final au cours de l'exercice 2020 de 64 802,45 €. Les ajustements correspondant aux chiffres comparatifs de 2019 ont été effectués.

Ces comptes annuels abrégés seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale de l'association, et on estime qu'ils seront approuvés sans aucune modification.

3. Application des résultats

Informations sur la proposition d'application de l'excédent, en particulier sur le chiffre que le conseil d'administration a décidé de destiner à l'augmentation du solde du compte du fonds de dotation ou du fonds social et sur celui qu'il a décidé d'appliquer en vertu des dispositions légales applicables, conformément au schéma suivant :

Bases de répartition	Montant
Excédent de l'exercice	13 124,24
Total base de répartition = Total application	**13 124,24**
Application au	Montant
Restant	13 124,24
Total application = Total base de répartition	**13 124,24**

Traduction de courtoisie

4. Normes d'enregistrement et d'évaluation

04.01 Immobilisations incorporelles

04.01.02 Frais de recherche et développement

Pendant cet exercice, aucuns frais de recherche et développement (R&D) n'ont été comptabilisés. Par conséquent, il n'existe pas non plus d'amortissement ou de correction pour dépréciation.

Aucune perte pour dépréciation sur les frais de recherche et développement n'a été enregistrée au cours de l'exercice.

04.01.03 Propriété industrielle

Aucune propriété industrielle n'a été comptabilisée au cours de l'exercice actuel et, par conséquent, il n'y a pas d'amortissement ou de correction pour dépréciation.

Une fois les vérifications opportunes réalisées, aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été effectuée sur la propriété industrielle.

04.01.04 Fonds de commerce

Pendant l'exercice, le poste fonds de commerce n'a pas été comptabilisé et, par conséquent, aucune correction de valeur n'a été réalisée pour ce motif.

La révision effectuée à la clôture de l'exercice pour analyser les éventuelles pertes pour dépréciation de valeur a permis de déterminer qu'il ne faut réaliser aucune correction de valeur.

04.01.05 Droits de transfert

Pendant l'exercice, aucun droit de transfert n'a été comptabilisé et, par conséquent, aucun amortissement ou correction de valeur n'ont été effectués.

Une fois les vérifications opportunes effectuées, aucune correction de valeur n'a été réalisée pour dépréciation des droits de transfert.

04.01.06 Applications informatiques

Aucune application informatique n'a été comptabilisée pendant cet exercice et, par conséquent, aucun amortissement ou aucune correction de valeur n'ont été réalisés pour dépréciation.

04.01.07 Concessions administratives

Pendant cet exercice, aucune concession administrative n'a été comptabilisée et, par conséquent, aucun amortissement ou aucune correction de valeur n'ont été réalisés pour dépréciation.

04.02 Immobilisations corporelles

04.02.01 Capitalisation

Traduction de courtoisie

Les biens compris dans les immobilisations corporelles sont évalués selon leur coût, qu'il s'agisse du prix d'acquisition ou du coût de production.

04.02.02 Amortissement

L'amortissement de ces actifs commence lorsque les actifs sont prêts à être utilisés comme prévu.

L'amortissement est calculé en appliquant la méthode linéaire sur le coût d'acquisition des actifs moins leur valeur résiduelle ; étant entendu que les terrains sur lesquels se dressent les bâtiments et autres constructions ont une vie utile indéfinie et que, par conséquent, ils ne sont pas amortis. Les équipements informatiques sont amortis selon une vie utile de 4 ans.

Les dotations annuelles pour le compte des amortissements des actifs corporels sont réalisées en contrepartie sur le compte de résultat et, principalement, elles sont équivalentes aux pourcentages d'amortissement déterminés en fonction des années de vie utile estimée qui, en moyenne pour les différents éléments, est :

Lorsque des corrections de valeur pour dépréciation se produisent, les amortissements des exercices suivants des immobilisations dépréciées sont ajustés, en tenant compte de la nouvelle valeur comptable. On procède de la même façon en cas de réversion de ceux-ci.

04.02.03 Corrections de valeur pour dépréciation et réversion

Aucune correction de valeur ne s'est produite sur les éléments des immobilisations corporelles.

Pendant l'exercice, aucune réversion ne s'est produite dans les corrections de valeur pour dépréciation, puisque les circonstances qui l'ont justifiée demeurent intactes.

<u>04.03 Investissements immobiliers</u>

04.03.01 Capitalisation

Pendant l'exercice, aucun actif considéré comme investissement immobilier n'a été envisagé.

04.03.02 Amortissement

Le poste des investissements immobiliers n'a pas enregistré d'amortissement au cours de l'exercice.

04.03.03 Corrections de valeur pour dépréciation et réversion

Aucune correction de valeur ne s'est produite dans les éléments d'investissements immobiliers.

<u>04.04 Stocks</u>

04.04.01 Critères d'évaluation

Aucun stock n'a été comptabilité au cours de l'exercice.

04.04.02 Corrections de valeur pour dépréciation

Aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été réalisée au cours de l'exercice.

<u>04.05 Impôts sur les bénéfices</u>

04.05.01 Critères d'enregistrement

Traduction de courtoisie

MedCities est une entité partiellement exempte par application de l'article 9.3 TRLIS, car c'est une entité et/ou institution à but non lucratif à laquelle le régime fiscal spécial des entités à but non lucratif contenu dans le point II de la loi 49/2002, du 23 décembre, sur le régime fiscal des entités à but non lucratif et des avantages fiscaux pour le mécénat, ne s'applique pas.

04.06 Subventions, dons et legs

04.06.01 Subventions non remboursables

Les subventions revêtant un caractère remboursable sont enregistrées comme des passifs, à moins de respecter les conditions pour être considérées comme non remboursables, tandis que les subventions non remboursables sont enregistrées comme des revenus directement imputés aux capitaux propres et elles sont reconnues comme des revenus sur une base systématique et rationnelle en corrélation avec les frais dérivés de la subvention.

À cet effet, une subvention est considérée comme non remboursable lorsqu'il existe un accord individualisé de concession de la subvention, lorsque toutes les conditions établies pour sa concession ont été respectées et qu'il n'existe aucun doute raisonnable sur le fait qu'elle sera payée.

Les subventions à caractère monétaire sont évaluées pour la valeur raisonnable du montant concédé en fonction du moment de sa reconnaissance.

Les subventions non remboursables relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles sont imputées comme des revenus de l'exercice, proportionnellement à l'amortissement des actifs correspondants ou, le cas échéant, lorsque leur aliénation, correction de valeur pour dépréciation ou annulation dans le bilan se produit.

D'autre part, les subventions non remboursables relatives aux frais spécifiques sont reconnues dans le compte de résultat dans le même exercice que celui où les frais correspondants sont comptabilisés.

Des subventions non remboursables ont été comptabilisées tout au long de l'exercice correspondant à la partie exécutée chez chacun des financeurs. Le mouvement de ce poste est le suivant :

Entité concédante	Année de concession	Période d'application	Montant concédé	Imputé aux résultats jusqu'au début de l'exercice	Imputé au résultat de l'exercice	Total imputé aux résultats	En attente d'imputation aux résultats
ÀREA METROPOLITANA DE BARCELONA	2020	2020	288 300,00	0,00	288 300,00	288 300,00	0,00
MAIRIE DE BARCELONE - PLAN DE TRAVAIL 2018	2018	2018 - 2020	91 491,07	29 624,60	61 866,47	61 866,47	0,00
MAIRIE DE BARCELONE - APPORT SUPPLÉMENTAIRE 2020	2020	2020	48 570,00	0,00	48 570,00	48 570,00	0,00
MAIRIE DE BARCELONE - PLAN DE TRAVAIL 2020-2021	2020	2020 - 2021	120 000,00	0,00	15 919,93	15 919,93	104 080,07
UNITED NATIONS DEVELOPMENT PROGRAM - MEDENINE	2019	2019-2021	16 510,11	6 698,12	4 144,42	4 144,42	5 667,57
EUROPEAN COMMISSION – INTERREG MED	2019	2019-2022	1 045 454,96	4 520,16	232 945,04	232 945,04	807 989,76
EUROPEAN COMMISSION – A'SIMA	2019	2019-2024	2 550 546	0,00	118 980,30	118 980,30	2 431 565,69
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION 2019	2019	2019-2020	60 000,00	27 213,93	32 786,07	32 786,07	0,00
AGENCE CATALANE DE COOPÉRATION 2020	2020	2020-2021	100 000,00	0,00	11 655,34	11 655,34	88 344,66
ICMPD – TANGER ACCUEIL	2019	2019-2021	49 835,29	0,00	15 230,55	15 230,55	34 604,74
EUCC - ANDALOUSIE	2019	2019-2021	25 852,00	12 733,40	10 625,95	10 625,95	2 492,65
EUCC- BALÉARES	2020	2020-2022	30 624,00	0,00	11 468,30	11 468,30	19 155,70
		Totaux...	**4 427 183,43**	**80 790,21**	**852 492,37**	**852 492,37**	**3 493 900,84**

Traduction de courtoisie

Dans l'en-cours d'application aux résultats, un montant de 483 248,79 euros correspond à des subventions déjà reconnues et perçues, enregistrées comme des créances transformables en subventions (autres créances à court terme). Principalement, mairie de Barcelone (104 080,07 euros), projet A'SIMA (278 998,26 euros) et Agence Catalane de Coopération (92 063,77 euros). Les autres créanciers incluent les montants à percevoir des subventions (AMB pour 87 000,00 euros et la Commission européenne pour 155 959,81 euros).

04.07 Opérations liées

Il n'existe pas d'opérations qui pourraient être classées comme liées.

04.08 Recettes et dépenses

Les recettes sont enregistrées, conformément au principe de mérite et de corrélation entre recettes et dépenses. En ce qui concerne les cotisations des affiliés, des corrections pour dépréciation sont pratiquées pour le total des soldes débiteurs à la clôture de l'exercice.

Les dépenses sont reconnues en fonction du critère de mérite.

5. Immobilisations corporelles

05.01 Analyse du mouvement des immobilisations corporelles

05.01.01 Analyse du mouvement brut des immobilisations corporelles

Le mouvement du poste des immobilisations corporelles est le suivant :

MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT 2020	MONTANT 2019
SOLDE INITIAL BRUT	250,00	250,00
(+) Rentrées	9 225,68	
(+) Corrections de valeur pour actualisation		
(-) Sorties		
SOLDE FINAL BRUT	9 475,68	250,00

05.01.02 Analyse de l'amortissement des immobilisations corporelles

Le mouvement de l'amortissement des immobilisations corporelles est détaillé ci-dessous :

MOUVEMENTS D'AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	MONTANT 2020	MONTANT 2019
SOLDE INITIAL BRUT	169,17	85,84
(+) Augmentation pour dotations	93,43	83,33
(+) Augm. amort. cum. pour effet d'actualisation		
(+) Augmentations pour acquisitions ou transferts		
(-) Diminutions pour sorties, annulations et transferts		
SOLDE FINAL BRUT	262,60	169,17

05.01.03 Analyse des corrections de valeur pour dépréciation

Pendant l'exercice, aucune correction de valeur pour dépréciation ne s'est produite.

05.02 Analyse de mouvement des immobilisations incorporelles

Reproduction de courtoisie

05.02.01 Analyse du mouvement brut des immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun mouvement dans le poste des immobilisations incorporelles.

05.02.02 Analyse amortissement des immobilisations incorporelles

Aucun amortissement des immobilisations incorporelles n'a eu lieu au cours de cet exercice.

05/02/2003 Analyse des corrections de valeur pour dépréciation

Au cours de l'exercice, aucune correction de valeur pour dépréciation ne s'est produite.

05.02.04 Immobilisations incorporelles avec une vie utile indéfinie

Tous les actifs incorporels ont une vie utile définie.

05.03 Analyse de mouvement des investissements immobiliers

05.03.01 Analyse du mouvement brut des investissements immobiliers

Au cours de l'exercice, il n'y a eu aucun mouvement dans le poste des investissements immobiliers.

05.03.02 Analyse de l'amortissement des investissements immobiliers

Aucun amortissement d'investissements immobiliers n'a eu lieu au cours de cet exercice.

05.03.03 Analyse des corrections de valeur pour dépréciation

Au cours de l'exercice, aucune correction de valeur pour dépréciation ne s'est produite.

05.04 Crédits-bails et opérations analogues

Il n'existe pas de crédit-bail ou d'opération analogue sur des actifs non circulants.

6. Investissements immobiliers

Il n'y a pas de poste d'investissements immobiliers au cours de l'exercice.

7. Biens du patrimoine culturel

Il n'y a pas de poste de biens du patrimoine culturel au cours de l'exercice.

8. Immobilisations incorporelles

Il n'y a pas de poste d'immobilisations incorporelles au cours de l'exercice.

9. Locations et autres opérations de nature similaire

Il n'y a pas d'opérations de location et autres opérations de nature similaire au cours de l'exercice.

Traduction de courtoisie

10. Actifs financiers

10.01 Corrections pour dépréciation de valeur, causées par le risque de crédit

10.01.01 Valeurs représentative de dette

Aucune correction pour dépréciation due au risque de crédit n'est enregistrée dans les valeurs représentatives de dette.

10.01.02 Crédits, dérivés et autres

Tous les actifs financiers correspondant à des prêts et des postes à percevoir à court terme.

Au cours de l'exercice 2020, des corrections pour dépréciation d'un montant de 34 200,00 euros ont été enregistrées directement avec paiement aux soldes débiteurs pour des cotisations de l'exercice 2020 en attente de paiement au 31 décembre. Aucune autre correction pour dépréciation due au risque de crédit n'a été enregistrée dans les crédits, dérivés et autres.

10.02 Actifs financiers évalués à une valeur raisonnable

10.02.02 Variations de valeur enregistrées dans le compte de résultat et/ou patrimoine

Aucune variation de la valeur des actifs financiers évalués à une valeur raisonnable ne s'est produite au cours de l'exercice.

10.03 Entreprises du groupe, multi-groupe et associées

10.03.01 Entreprises du groupe

L'entité n'a pas d'actions ou de parts dans des entités qui pourraient être considérées comme des entreprises du groupe.

10.03.02 Entreprises multi-groupe, associées et autres

L'entité ne dispose pas d'actions ou de parts dans des entreprises multi-groupe, associées ou autres.

10.03.03 Montant des corrections de valeur pour dépréciation

Aucune correction de valeur pour dépréciation n'a été enregistrée dans les différentes participations.

11. Passifs financiers

11.01 Informations sur :

11.01.01 Dettes qui arrivent à échéance dans les 5 prochaines années

Il n'existe pas de dettes à long terme dans le passif du bilan. Tous les passifs financiers correspondent à des débits et à des postes à payer à court terme.

11.01.02 Dettes avec garantie réelle

Il n'y a pas de dettes avec garantie réelle.

Traduction de courtoisie

Il convient d'indiquer que l'entité a souscrit auprès de la banque Banco Bilbao Vizcaya Argentaria, S.A., une police de crédit disponible de 200 000 € du 12 décembre 2018 au 11 décembre 2020.

12. Fonds propres

À la fin de l'exercice, il existe un solde en faveur des capitaux propres de l'association de 13 124,24 €. Avec les résultats des exercices précédents, ce solde consolide les fonds propres de l'association à 112 992,56 €. Le solde en faveur des capitaux propres est en attente d'application jusqu'à l'approbation des comptes de la part de l'Assemblée générale.

13. Subventions, dons et legs

13.01 Recettes et dépenses d'un montant ou ayant une incidence exceptionnels

13.01.01 Subventions, dons et legs reçus

Ci-dessous sont détaillés les subventions, les dons et les legs qui apparaissent dans le bilan, ainsi que les montants imputés au compte de résultat :

SUBVENTIONS, ETC., OCTROYÉES PAR DES TIERS	MONTANT 2020	MONTANT 2019
Qui apparaissent dans les capitaux propres du bilan		
Imputées au compte de résultat	852 492,37	585 499,49
Dettes à long terme transformables en subventions		

Le montant de 483 248,79 € provenant de la partie perçue et encore non imputée comme dépense éligible des accords de projets, a été imputé comme dette à court terme, à la fin de l'exercice 2020.

Le détail du mouvement des subventions peut être vu dans la Note 04.06 de ce rapport.

14. Situation fiscale

L'Entité a ouvert à l'inspection tous les exercices non prescrits et pour les impôts et les cotisations de Sécurité sociale auxquels elle est soumise. Conformément à la réglementation applicable, les autoliquidations ne peuvent pas être considérées comme définitives avant d'avoir été vérifiées par l'inspection des impôts ou du travail ou après que le délai de prescription établi pour tous les impôts et cotisations sociales s'est écoulé. En aucun cas l'effet d'interruption du délai de prescription ne s'est produit.
Il peut exister des interprétations ou des critères en matière fiscale non partagés par l'inspection fiscale. De l'avis de la Direction de l'entité, si les circonstances précédentes se produisent lors de la révision des exercices ouverts à l'inspection, les passifs contingents qui pourraient se produire ne seraient pas d'un montant significatif. De même, l'entité présente toutes ses déclarations en respectant strictement ses obligations fiscales, formelles comme matérielles.

14.01 Frais pour impôt exigible

Dans l'exercice actuel, le montant comptabilité pour impôt exigible est de 0,00 € (0,00 en 2019) euros.

14.02 Autres aspects de la situation fiscale

14.02.01 Réinvestissement des bénéfices extraordinaires

Au cours du présent exercice, l'entité n'a pas réalisé de réinvestissement de bénéfices extraordinaires et il ne reste pas non plus de revenu à intégrer à la base imposable, provenant d'autres exercices.

14.02.03 Réserves spéciales

Traduction de courtoisie

Le compte de réserves spéciales n'a pas connu de mouvement au cours de l'exercice, son solde au début et à la fin étant de 0,00 (0,00 en 2019).

14.02.04 Correction du taux d'imposition

L'entité n'a pas procédé à la comptabilisation des modifications dans l'effet d'imposition car elle n'a pas considéré comme variable le taux d'imposition qui affectera les actifs pour différences temporaires déductibles, les passifs pour différences temporaires imposables et les crédits fiscaux dérivés de bases imposables négatives.

14.03 Avantages fiscaux

MedCities est une entité partiellement exempte par application de l'article 9.3 TRLIS, étant une entité et/ou institution à but non lucratif à laquelle est appliqué le régime fiscal spécial des entités à but non lucratif contenu dans le titre II de la loi 49/2002, du 23 décembre, sur le régime fiscal des entités à but non lucratif et des avantages fiscaux pour le mécénat.

En 2020, un service, commencé en 2019 et qui n'est pas assujetti à l'article mentionné précédemment, s'est achevé. Pour cette raison, ni les recettes ni les dépenses associées pour 8 408,00 € n'ont été prises en compte dans les ajustements des recettes et dépenses pour le calcul de l'impôt sur les sociétés.

Les ajustements appliqués au calcul de l'impôt sur les bénéfices sont les suivants :

Résultat comptable	13 124,23.-
Ajustement positif Régime spécial entités partiellement exemptes (Chapitre XIV, titre VII de la LIS)	903 468,13.-
Ajustement négatif Régime spécial entités partiellement exemptées (Chapitre XIV, titre VII de la LIS)	916 592,36.-
Base imposable	0,00.-

15. Recettes et dépenses

Les postes des recettes et dépenses sont ventilés comme suit :

Poste	Dépenses
Dotations pour l'amortissement des immobilisations	**93,43**
Différences négatives de change	**57,99**
Approvisionnements	**266 131,79**
Travaux réalisés par d'autres entités	266 131,79
Consommation de matières premières	
Autres matières consommables	
Dépenses de personnel	**507 370,87**
Salaires	393 096,36
Charges sociales	114 274,51
Autres dépenses d'exploitation	**138 196,65**

Traduction de courtoisie

Services externes Impôts Pertes pour impossibilité de perception	103 996,65 0 34 200,00
Dépenses extraordinaires	25,40
Total…	**911 876,13**

Poste	**Recettes**
Cotisation utilisateurs et affiliés	**64 100,00**
Cotisation utilisateurs	
Cotisation affiliés	64 100,00
Subventions, dons et legs	**852 492,37**
Ventes et autres recettes ordinaires de l'activité commerciale	**8 408,00**
Vente de biens	
Prestation de services	8 408,00
Recettes extraordinaires pour réversion de provisions	
Autres recettes d'exploitation	
Recettes extraordinaires	0,00
Total…	**925 000,37**

Le détail du poste des subventions, dons et legs est fourni dans la NOTE 04.06 de ce rapport

16. Provisions et contingences

Aucune provision ou contingence n'a été effectuée au cours l'exercice.

17. Application d'éléments du patrimoine et de recettes dans un but statutaire

Au cours de l'exercice, l'entité n'a eu aucun alignement d'immobilisations et, par conséquent, elle n'a aucun poste de recettes ou pertes produites pour cette contingence.

18. Faits postérieurs à la clôture

Il n'y a eu aucun fait postérieur à la clôture.

19. Opérations avec parties liées

Il n'existe aucune opération liée au cours de l'exercice.

Traduction de courtoisie

20. Autres informations

1. Le nombre moyen de personnes employées au cours de l'exercice est de 10, soit 3 hommes et 7 femmes.
2. Au cours de l'exercice 2020, aucune rétribution, ni monétaire ni en espèce, n'a été effectuée à un quelconque membre du conseil d'administration.
3. L'entité ne fait pas partie d'un groupe d'entreprises.

À BARCELONE, le 30 juin 2021, ce rapport est dressé et il est signé conforme :

Le Président Mairie de Tétouan M. Mohamed Idaomar	Le Secrétaire Àrea Metropolitana de Barcelona M. Ernest Maragall i Mira

Traduction de courtoisie